

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1651

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 29, substituer aux mots :

« trajectoires professionnelles »

les mots :

« parcours professionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.